

Les lits de maisons de repos assimilés à du logement public ?

André Antoine veut faire d'une pierre deux coups : donner un coup de fouet au logement public et aux maisons de repos via le Fonds des Communes.

● **Pascale SERRET**

A lors que le ministre wallon Paul Furlan (PS) vient tout juste de présenter son plan de réforme du logement public, le président du Parlement wallon André Antoine (cdH) a une idée complémentaire : il propose d'assimiler la création de lits en maison de repos à la création de logements publics. Il s'explique.

1. Encore plus de communes sous les 10 % « On va dans le bon sens », saluait d'abord André Antoine en évoquant les initiatives de ces dernières années : les plans d'ancrage communaux (au moins 10 % de logement public ou subventionnés dans chaque commune d'ici à 2028), la bonification par le Fonds des Communes, la volonté d'une plus grande mixité sociale en accueillant plus de ménages à revenus moyens, etc. « On va dans le bon sens, répète-t-il. Sauf qu'il y a toujours près de 40 000 demandes de logement public en attente. » Et le nombre de communes qui reçoivent la dotation spécifique du Fonds des Communes destinée aux localités « plus de 10 % de logements publics » a baissé de 9 % entre 2008 et 2014. Celles qui ont

perçu la dotation accordée aux « moins de 10 % » ont augmenté. C'est ce qui ressort d'un rapport d'évaluation de l'administration wallonne.

2. Plus de ménages, mais pas plus de logements « Les moyens ne sont pas suffisants pour répondre à la demande et pour atteindre les 10 % partout dans les délais », souligne André Antoine. Le rythme de création de nouveaux logements permet tout juste de neutraliser le nombre de maisons/appartements inoccupés dans le parc locatif public (environ 5 000 sur 100 000). Et puis il y a la pression démographique : plus d'habitants, une croissance plus importante de ménages de petite taille (plus de personnes âgées, plus de familles monoparentales), qui ne trouvent pas forcément leur compte dans l'offre actuelle des sociétés de logement. « Le nombre de ménages augmente plus vite que le nombre de nouveaux logements publics. C'est pour tout ça que certaines communes repassent sous la barre des 10 % ou des 5 % de logement public. Même les plus volontaristes. »

3. « Maison de repos publique égale logement public » Et c'est pour ça, dit-il, qu'il faut relancer des incitants pour les communes qui veulent construire du logement public. Et qui ne sont finalement pas suffisamment encouragées, selon André Antoine. Comment mieux les soutenir ? Par une révision du mécanisme de bonification du Fonds des Communes. Le texte que le député-président compte déposer

propose d'assimiler une chambre de maisons de repos publique à un logement public. Et donc d'intégrer cette nouvelle donne dans le calcul de la dotation spécifique « logements publics ou subventionnés » du Fonds des Communes. « L'idée est que plus de Communes puissent accéder à la tranche "Stock" de cette dotation », soit celle qui finance les communes comptant au moins 10 % de logements publics.

4. Confusion des genres ? Entre la création de structures d'hébergement publiques pour les aînés et la construction de logements publics, il y a pourtant une différence de finalité. « Pas tellement, puisqu'une personne âgée qui entre en maison de repos libère le plus souvent son logement. Il est rendu disponible pour la location ou la propriété. » OK, mais les ménages à la recherche d'un logement public n'y auront pas d'office accès. « Peut-être, mais on va vers plus de bien-être pour la personne âgée et plus de disponibilité pour le logement », maintient-il.

5. L'autre pénurie « Et puis, aujourd'hui, aucun incitant n'est prévu pour les communes qui créent des lits de maisons de repos, alors qu'il y a une pénurie là aussi et que le privé se développe beaucoup. On doit conserver l'initiative publique », réagit-il. Et on sait que le vieillissement de la population est largement en cours. « C'est donc un coup de fouet pour les maisons de repos publiques et pour le logement », résume-t-il. Le texte sera sans doute déposé ce mercredi au Parlement wallon. ■

«Aucun incitant n'est prévu pour les communes qui créent des lits de maisons de repos»